



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO
RCCM N° BF BBD 2012 M 393 N° IFU : 00004801 X

Bobo-Dioulasso, le 1^{er} février 2018

COMMUNIQUE DE LA SOFITEX

L'opinion publique est témoin depuis quelques semaines des opinions diverses véhiculées dans les médias, tendant à incriminer la qualité des intrants agricoles mis en place par la SOFITEX auprès des producteurs au titre de la campagne 2017/2018. Sur ces questions, la SOFITEX a, à plusieurs occurrences (conférence de presse radio-télévisée le 08 novembre 2017 à Bobo, interview accordée à Radio Bobo le 10 novembre 2017, divers entretiens avec les producteurs), communiqué sur le profil de la saison hivernale qui, à son installation a été, comme à l'accoutumée, porteuse d'espoirs (survenue de pluies précoces ayant permis aux producteurs de réaliser des semis à bonne date), mais qui, dès la fin août, a enregistré une récession des pluies plus ou moins sévère en fonction des zones agricoles et dont l'incidence sur la croissance des cotonniers a été désastreuse, du fait des poches de sécheresse. Dans la zone d'intervention de la SOFITEX, l'amplitude du stress hydrique qui a sévi entre août et septembre 2017 a varié entre 7 et 21 jours, avec un cumul pluviométrique de 850 mm contre 950 mm pour la campagne devancière 2016/2017. En plus des cotonniers des semis à bonne date, ceci a été aussi dommageable aux cotonniers des semis tardifs (qui représentent 77 000 hectares environ).

Cette situation a totalement ému les espoirs des producteurs et a fortement impacté les prévisions de récolte. En effet, alors que pour la deuxième année de retour au 100% de coton conventionnel, les producteurs de la zone SOFITEX ont réalisé au décompte du 15 juillet 2017, des emblavures d'un cumul de 713 000 hectares en coton qui laissait présager d'une production record, certaines parcelles ont connu au cours des mois de juillet et août 2017, des enherbements et des inondations ayant entraîné leur abandon (environ 15 000 hectares), les poches de sécheresse ont flétri les cotonniers qui, excepté les semis tardifs, étaient à un bon stade végétatif et ont favorisé la prolifération des ravageurs piqueurs suceurs et chenilles carpophages. La situation s'est empirée avec l'apparition de la mouche blanche dans les zones de concentration des cultures maraichères. L'impact des poches de sécheresse n'a pas permis aux producteurs d'assurer une bonne protection phytosanitaire des cotonniers au motif que des traitements effectués dans des conditions de stress hydrique peuvent avoir pour effet de brûler les cotonniers. Or, il se trouve que c'est précisément en période d'absence d'activité pluviométrique que le cycle de reproduction des ravageurs s'accourte et leur prolifération s'accroît. En outre, l'effet conjugué du stress hydrique et des attaques de ravageurs entraîne généralement un « sheeding » (chute des organes reproducteurs c'est-à-dire les boutons floraux, les fleurs et les capsules).

D'un point de vue de la science agricole, il est démontré que le bon développement végétatif des plants est tributaire à la fois de la bonne préparation des sols et de l'efficacité des engrais appliqués. De ce point de vue, comment incriminer la qualité des engrais quand on sait que le développement végétatif des cotonniers a été optimum dans les zones de production. Du reste, les Administrateurs de la SOFITEX, ainsi que les représentants des banques partenaires qui ont

effectué des sorties de terrain en fin août et début septembre 2017, ont pu constater le bon développement végétatif des cotonniers et malheureusement le stress hydrique qui sévissait.

Dans la zone SOFITEX, nous avons noté une diversité et une disparité de situations selon les zones de production et à l'intérieur d'une même zone. Les difficultés pluviométriques ont été moindres dans la zone de Diébougou, tandis que dans les zones du Houet, du Tuy, du Kéné Dougou (N'Dorola), le phénomène a été sévèrement vécu.

A l'opposé de SOFITEX, les zones de FASO COTON et de SOCOMA ont été mieux arrosées et ont connu un stress hydrique de moindre amplitude. Dans ces zones également le cumul de précipitations est en baisse par rapport à celui de la campagne précédente sur la même période (cette baisse varie de -20% dans la zone FASO COTON à -6% dans la zone SOCOMA).

En outre, selon les informations collectées par l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), il ressort que la baisse des rendements n'est pas spécifique à la seule zone SOFITEX, mais concerne les autres Sociétés cotonnières du pays (FASO COTON, SOCOMA) et même certains pays de la sous-région (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin).

Il apparaît donc que la qualité des engrais mis en place dans la zone SOFITEX n'est pas la cause des contreperformances enregistrées au titre de la campagne agricole 2007/2018.

La SOFITEX tient à rassurer l'opinion publique et les producteurs sur la rigueur et les dispositions qu'elle observe en collaboration avec la Recherche dans le processus de commande des intrants au profit des producteurs. Aussi, les procédures, de même que la composition, les formules et les types d'intrants sont déterminés par la Recherche cotonnière sur la base de plusieurs années d'expérimentation prenant en compte les contraintes techniques (baisse de fertilité et dégradation des sols, résistance des insectes ravageurs aux insecticides, développement des maladies fongiques, etc.).

C'est ainsi que, de manière systématique, la Recherche procède au préalable, à la conduite d'essais en stations expérimentales. Sur la base des résultats observés, la Recherche fait des recommandations des formules efficaces aux sociétés cotonnières (dont la SOFITEX).

A partir des recommandations de formules de la Recherche, la SOFITEX conduit des tests en milieu paysan (pré vulgarisation et démonstration). Ces tests sont menés auprès des producteurs eux-mêmes qui apportent leurs appréciations sur les nouvelles formules testées et sur la base desquelles les recommandations techniques sont choisies pour être vulgarisées. A partir de l'analyse des résultats des tests réalisés en station et en milieu paysan, les formules les plus efficaces sont retenues à l'issue d'une concertation avec la Recherche pour faire l'objet de commande.

Les commandes des intrants (engrais, insecticides, herbicides, fongicides) au sein de la filière coton obéissent donc à des procédures qui sont strictement observées et se résument aux principales étapes suivantes :

- Rédaction d'un cahier des charges pour la fourniture des intrants en collaboration avec le Programme Coton de l'INERA. Dans ce cahier des charges, il est défini les formules d'engrais et les types de pesticides qui ont été confirmés par l'INERA. Pour le cas spécifique des insecticides, ceux-ci sont sélectionnés selon leur efficacité biologique et tiennent compte de la préservation de notre environnement. En cela, tous les pesticides

que la SOFITEX commande sont homologués par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) qui est un organe du CILSS basé à Bamako au Mali. Par ailleurs, aucun pesticide non homologué par le CSP ne peut entrer sur le territoire national car contrôlé par la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) structure basée au sein du Ministère en charge de l'Agriculture.

- Lancement de l'appel d'offres qui est ouvert à la concurrence avec obligation de respect des prescriptions techniques par les soumissionnaires.
- Dépouillement et analyse des offres par une commission tripartite composée de représentants de l'Union Nationale des Producteurs de Coton (UNPCB), de la SOFITEX et des chercheurs du Programme Coton de l'INERA.

A la suite des commandes des intrants agricoles, il est opéré un suivi-contrôle rigoureux de la qualité des intrants commandés. Le contrôle de la qualité des intrants est un volet fondamental qui est strictement observé lors du processus de commande des intrants au bénéfice des producteurs. Il est d'abord exigé des soumissionnaires la présentation des bulletins d'analyse délivrés par des laboratoires indépendants agréés autres que ceux des fabricants. Ensuite, après les livraisons des intrants commandés sur les sites indiqués (à l'échelle des sept régions cotonnières de la Sofitex), une contre-expertise est réalisée par la SOFITEX. Des échantillons sont prélevés dans tous les sites de dépôt par des équipes conjointes SOFITEX/INERA. Les équipes procèdent à l'anonymat des échantillons prélevés. Ces échantillons anonymisés sont expédiés aux différents laboratoires d'analyse de référence au Burkina Faso. Pour les engrais, il s'agit du Bureau National des Sols (BUNASOLS) qui est une structure de référence pour l'analyse des engrais et pour les pesticides, il s'agit du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et du Laboratoire de Toxicologie, Environnement et Santé (LATES) de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

Il faut noter que tous les frais de toutes ces analyses sont supportés par la SOFITEX. Les résultats de ces analyses conditionnent les mises en place auprès des producteurs et le règlement des factures fournisseurs.

Au titre des contre-expertises réalisés sur les intrants de la campagne 2017/2018, ce sont au total 201 échantillons (89 échantillons d'engrais NPK-S-B, 25 échantillons d'Urée 46% N et 87 échantillons d'insecticides) qui ont été prélevés et mis sous anonymat par des équipes conjointes SOFITEX-INERA, puis envoyés à différents laboratoires. Tous les résultats reçus des différents laboratoires dans le cadre des contre-expertises ont conclu à la conformité des intrants livrés, aussi bien pour les engrais que pour les insecticides. Ces résultats sont disponibles et peuvent être consultés en cas de besoin, tout aussi bien auprès des laboratoires concernés qu'au niveau de la SOFITEX.

Il est important de signaler, qu'au regard de l'état des sols et de l'ancienneté des zones dans la production cotonnière, deux formules d'engrais ont été recommandées par la Recherche cotonnière et retenues en zone SOFITEX, à savoir la 14-18-18+6S+1B et la 13-17-17+5S+1B+3,5MgO. La formule d'engrais 13-17-17+5S+1B+3,5MgO, enrichie en magnésium, est moins acidifiante et mieux adaptée dans le vieux bassin cotonnier, en l'occurrence, sur les sols acides des régions cotonnières de Dédougou, Koudougou (zone de Koudougou), Houndé et Bobo-Dioulasso. L'utilisation d'engrais moins acidifiants est plus que nécessaire pour atténuer la

tendance d'acidification des sols qui est l'un des facteurs les plus importants de la baisse de l'efficacité des engrais minéraux. La formule 14-18-18+6S+1B peut être mise en place dans les autres zones et régions cotonnières.

Cette formule d'engrais enrichie en magnésium a effectivement été mise en place dans le vieux bassin cotonnier et également à Diébougou.

Au stade actuel de l'évolution de la commercialisation, la région cotonnière de Diébougou qui a reçu l'engrais enrichi en magnésium (apporté sous forme de dolomie) et qui a été mieux arrosée, enregistre les meilleurs rendements au champ. Les producteurs de cette localité pourront être interrogés sur ce sujet. Du reste, dans cette localité, le rendement moyen enregistré est de 849 kg/ha contre 968 kg/ha la campagne précédente. Toujours dans la même localité le producteur DABIRE Sosoan du village de Gagnimé a obtenu un rendement de 1 930 kg/ha contre 1 600 kg/ha la campagne précédente. Cela prouve une fois de plus, que la qualité de l'engrais n'est pas en cause. Par ailleurs, à l'intérieur d'une même zone de production, les résultats sont meilleurs pour certains qui ont utilisé cet engrais. C'est le cas de la région cotonnière de Houndé, où le producteur NABA Justin appartenant à la SCOOPS-PC Tiendèmènè 2 du village de Koho, a obtenu un rendement au champ de 1 997 kg/ha au cours de la campagne 2017/2018 contre 2 400 kg/ha la campagne précédente.

La SOFITEX tout comme les sociétés cotonnières sœurs que sont SOCOMA et FASO COTON, ont toujours été soucieuses du confort des producteurs (revenus de l'exploitation). Et c'est la raison pour laquelle, en plus de la rotation des cultures qui est préconisée, la SOFITEX met en place des engrais pour la production des autres cultures, notamment les céréales. C'est ce qui explique que les excédents céréaliers se dégagent dans les zones de production cotonnière. De ce fait, le crédit coton qui est fait aux producteurs de coton à travers leurs SCOOPS-PC (nouvelle appellation des GPC au terme de la réglementation OHADA) contient également le crédit intrants céréales. En d'autres termes, c'est le revenu tiré du coton qui rembourse à la fois le crédit coton et le crédit céréales.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas que les zones cotonnières qui ont connu ces difficultés. Les statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture (confer conférence de presse du Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques du 27 novembre 2017) indiquent une baisse de la production céréalière de 0,32% par rapport à la campagne agricole écoulée 2016/2017 au niveau de 17 provinces du Burkina Faso (Kadiogo, Sanmatenga, Zondoma, Namentenga, Boulkiemdé, Passoré, Bam, Kourwéogo, Oubritenga, Oudalan, Yatenga, Komandjoari, Soum, Comoé, Séno, Houet et Kouritenga).

Dans le contexte actuel où ni le coton, ni le maïs, ni le sorgho, ni les arachides, ni le niébé n'ont produit de bons résultats, il est clair que les producteurs de coton qui cultivent également quelques-unes de ces spéculations dans leurs exploitations, se retrouvent dans le désarroi. La SOFITEX comme ses consœurs, reste préoccupée par le dénouement de cette campagne agricole 2017/2018.

C'est la raison pour laquelle, elle avait clairement exhorté depuis les fora d'octobre 2017 les producteurs à accélérer les récoltes, apporter le coton récolté sur les marchés afin qu'il soit pesé et acheminé dans les usines pour permettre d'avoir une visibilité sur le dénouement des crédits

internes et externes pour les traiter et apporter les thérapies appropriées en concertation avec les banques qui portent le crédit intrants.

Dans cette perspective, la SOFITEX se mettra en négociation avec les banques concernées pour rééchelonner le crédit sur deux ou trois campagnes et examiner la situation d'endettement interne dans les SCOOPS-PC. Cet engagement a encore été réaffirmé par les trois sociétés cotonnières vis-à-vis du Conseil d'Administration de l'UNPCB au cours de l'Assemblée générale de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) tenue le vendredi 27 janvier 2018 à Ouagadougou.

Par ailleurs, pour tenir compte de la péjoration du climat, des dispositions seront prises dans le sens de l'exhortation des producteurs à souscrire à l'assurance récolte. En outre, c'est dans le souci d'accroître la résilience des exploitations au stress hydrique que la SOFITEX, en partenariat avec la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI), a initié le Projet d'accès à l'irrigation pour la culture du coton au Burkina Faso. Ce projet vise l'aménagement des parcelles en cordons pierreux pour une meilleure rétention des eaux de ruissellement et l'implantation de bassins pour retenir l'eau de ruissellement à l'effet de procéder à l'irrigation d'appoint en cas de poches de sécheresse. Pour la prochaine campagne 2018/2019, il sera procédé à l'implantation de deux cent (200) bassins auprès des producteurs répondant à certains critères et ayant souscrit sur la base du volontariat.

S'agissant de la question du retour à la culture du coton Bt, il faut rappeler qu'il a été introduit à l'initiative des responsables de la SOFITEX à partir de 2003 suite aux différentes pertes de production liées à la résistance du principal ravageur des capsules aux insecticides couramment utilisés. Les différents essais conduits en stations de recherche et dans les champs par l'INERA ont montré l'efficacité du gène Bt dans le contrôle des ravageurs carpophages et phyllophages de même que la réduction du nombre de traitements insecticides à l'hectare qui est passé de six (6) traitements en moyenne pour le coton conventionnel à deux (2) traitements pour le coton Bt. Cela assurait naturellement un confort aussi bien pour les producteurs de coton que pour les sociétés cotonnières, à travers les réductions des volumes de quantités d'insecticides commandés, la réduction de la pénibilité du travail, etc.

C'est le raccourcissement de la fibre qui a entraîné la rupture avec le partenaire MONSANTO et la filière est à la recherche d'un nouveau partenaire avec lequel elle développera de nouvelles semences de coton Bt restaurant les caractéristiques du label coton burkinabé. Des contacts dans ce sens ont été pris depuis décembre 2014 (bien avant la rupture en 2016 avec la firme MONSANTO, ce qui traduit l'élan d'anticipation de la filière) avec la firme allemande BAYER qui a donné son accord de principe. Les négociations ont été freinées avec le processus de rachat de MONSANTO par BAYER qui avait promis de revenir sur la table de concertation avec la filière burkinabé en 2018.

La SOFITEX interpelle les auteurs des messages tronqués afin qu'ils mettent un terme à ces désinformations et tentatives de manipulation de l'opinion publique. En tout état de cause, les acteurs de la filière cotonnière (sociétés cotonnières et producteurs) ont toujours travaillé et travaillent en étroite intelligence pour un solutionnement des difficultés qui ont souvent émaillé l'activité cotonnière.



L'activité agricole est tributaire de beaucoup d'aléas, et cette campagne agricole et cotonnière ne doit pas être considérée comme une fatalité pour les producteurs. Nous devons savoir nous relever de cette situation en nous faisant mutuellement confiance et en utilisant les cadres habituels de concertation au sein de la filière pour évoquer les difficultés et les aplanir. J'exhorte tous les acteurs du monde agricole à rester en prière pour demander à Dieu Tout Puissant de nous gratifier d'une bonne campagne agricole 2018/2019.



Le Directeur Général,

Wilfried A. YAMEOGO

« Commandeur de l'Ordre du Mérite »